

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services

---

**Maintenance, prestations associées, fourniture de pièces et consommables pour le parc roulant du GHT**

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.












---

**Règlement de la Consultation (R.C.)**

**Date limite de remise des offres :**

**12 mai 2026 à 12h00**

## POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Services</p> <p><u>Objet</u> : Maintenance, prestations associées, fourniture de pièces et consommables pour le parc roulant du GHT</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Centre hospitalier du Mans 194 avenue Rubillard 72037 - Le Mans cedex 9</p>
	<p>Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>L'accord-cadre est divisé en 11 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p><a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a></p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune négociation n'est prévue.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 50100000-6 : Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes</p>

## SOMMAIRE

---

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES .....	4
1.1.	Objet de la consultation .....	4
1.2.	Codes CPV .....	5
1.3.	Durée .....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION .....	6
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement .....	6
3.3.	Renseignements complémentaires .....	6
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE .....	6
4.1.	Dossier de candidature.....	6
4.2.	Sous-traitance .....	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques .....	7
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE .....	8
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	8
5.3.	Variantes.....	8
5.4.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	9
5.5.	Délai de validité .....	9
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE .....	9
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS .....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE .....	12
ARTICLE 9.	AUDITION.....	12
ARTICLE 10.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	12

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1. Objet de la consultation

**Objet des services** : Maintenance, prestations associées, fourniture de pièces et consommables pour le parc roulant du GHT.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

**Lot 1 “Maintenance des VL et VUL du CH de Saint Calais et Bessé sur Braye”:**

**Lieu de prestation du service :**

- Centre Hospitalier de Saint Calais, 2 rue de la Perrine, 72120 Saint-Calais
- EHPAD de Bessé sur Braye, 40 Rue Pasteur, 72310 Bessé-sur-Braye

Montant maximum sur la durée totale du marché : 240 000 € HT

**Lot 2 “Maintenance des VL et VUL du PSSSL”:**

**Lieu de prestation du service** : Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSSL), La Chasse du Point du Jour Le Bailleul, CS 10129, 72200 Le Bailleul

Montant maximum sur la durée totale du marché : 100 000 € HT

**Lot 3 “Maintenance des VL et VUL de Montval et Le Lude”:**

**Lieu de prestation du service :**

- Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir, 5 Rue Saint-Martin, 72500 Montval-sur-Loir
- Centre Hospitalier du Lude, Chemin des Bichousières, 72800 Le Lude

Montant maximum sur la durée totale du marché : 140 000€ HT

**Lot 4 “Maintenance des VL et VUL du CH de La Ferté Bernard”:**

**Lieu de prestation du service** : Centre Hospitalier de La Ferté Bernard, 56 avenue Pierre Brulé, BP 13, 72401 La Ferté-Bernard

Montant maximum sur la durée totale du marché : 140 000 € HT

**Lot 5 “Maintenance des VL et VUL de l'EPSM”:**

**Lieu de prestation du service** : Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM), 20 avenue du 19 Mars 1962, 72700 Allonnes

Montant maximum sur la durée totale du marché : 360 000 € HT

**Lot 6 “Maintenance des VL et VUL du CH du Mans”:**

**Lieu de prestation du service** : Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9

Montant maximum sur la durée totale du marché : 160 000 € HT

**Lot 7 “Prestations de carrosserie PL VUL et VL”:**

**Lieu de prestation du service :**

- Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9
  - Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM), 20 avenue du 19 Mars 1962, 72700 Allonnes
  - Centre Hospitalier de Saint Calais, 2 rue de la Perrine, 72120 Saint-Calais
  - Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSSL), La Chasse du Point du Jour Le Bailleul, CS 10129, 72200 Le Bailleul
  - Centre Hospitalier du Lude, Chemin des Bichousières, 72800 Le Lude
  - Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir, 5 Rue Saint-Martin, 72500 Montval-sur-Loir
  - Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe (PHGNS) - Site de Beaumont, 97 rue de l'Airel, 72170 Beaumont-sur-Sarthe
  - Pôle Hospitalier Gériatrique Nord Sarthe (PHGNS) - Site de Bonnétable, 30 rue Horncastle, 72110 BONNETABLE
  - Centre Hospitalier de La Ferté Bernard, 56 avenue Pierre Brulé, BP 13, 72401 La Ferté-Bernard
- Montant maximum pour la durée totale du marché : 320 000 € HT

**Lot 8 “Maintenance des hayons de levage”:****Lieu de prestation du service :**

- Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9
  - Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir, 5 Rue Saint-Martin, 72500 Montval-sur-Loir
  - Centre Hospitalier de La Ferté Bernard, 56 avenue Pierre Brulé, BP 13, 72401 La Ferté-Bernard
  - Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe (PHGNS) - Site de Beaumont, 97 rue de l'Airel, 72170 Beaumont-sur-Sarthe
  - Pôle Hospitalier Gériatrique Nord Sarthe (PHGNS) - Site de Bonnétable, 30 rue Horncastle, 72110 BONNETABLE
  - Centre Hospitalier de Saint Calais, 2 rue de la Perrine, 72120 Saint-Calais
  - Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM), 20 avenue du 19 Mars 1962, 72700 Allonnes
  - Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), La Chasse du Point du Jour Le Bailleul, CS 10129, 72200 Le Bailleul
  - EHPAD de Bessé sur Braye, 40 Rue Pasteur, 72310 Bessé-sur-Braye
- Montant maximum pour la durée totale du marché : 100 000 € HT

**Lot 9 “Maintenance ponctuelle des PL du CH du Mans”:**

**Lieu de prestation du service :** Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9

Montant maximum sur la durée totale du marché : 200 000 €

**Lot 10 “Fourniture de pneumatiques et prestations associées”:****Lieu de livraison :**

- Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9
  - Centre Hospitalier de Saint Calais, 2 rue de la Perrine, 72120 Saint-Calais
  - EHPAD de Bessé sur Braye, 40 Rue Pasteur, 72310 Bessé-sur-Braye
  - Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM), 20 avenue du 19 Mars 1962, 72700 Allonnes
  - Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), La Chasse du Point du Jour Le Bailleul, CS 10129, 72200 Le Bailleul
- Montant maximum sur la durée totale du marché : 240 000 € HT

**Lot 11 “Pièces détachées et accessoires toutes marques de qualité d'origine et consommables”:****Lieu de livraison :**

- Centre hospitalier du Mans, 194 avenue Rubillard, 72037 Le Mans cedex 9
  - Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir, 5 Rue Saint-Martin, 72500 Montval-sur-Loir
  - Centre Hospitalier de Saint Calais, 2 rue de la Perrine, 72120 Saint-Calais
  - Centre Hospitalier du Lude, Chemin des Bichousières, 72800 Le Lude
  - EHPAD de Bessé sur Braye, 40 Rue Pasteur, 72310 Bessé-sur-Braye
  - Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM), 20 avenue du 19 Mars 1962, 72700 Allonnes
  - Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe (Beaumont sur Sarthe, Bonnétable et Sillé le Guillaume), 97 rue de l'Airel, 72170 Beaumont-sur-Sarthe
  - Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), La Chasse du Point du Jour Le Bailleul, CS 10129, 72200 Le Bailleul
  - Centre Hospitalier de La Ferté Bernard, 56 avenue Pierre Brulé, BP 13, 72401 La Ferté-Bernard
- Montant maximum pendant la durée totale du marché : 400 000 € HT

## 1.2. Codes CPV

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 50100000-6 - Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes

## 1.3. Durée

Se reporter au CCAP.

## **ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION**

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Règlement Consultation (RC)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat individuel
- Le cadre de réponse technique pour chaque lot

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1. Procédure de passation**

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

### **3.2. Allotissement**

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

### **3.3. Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## **ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE**

### **4.1. Dossier de candidature**

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Preuve de qualification UTAC norme PL et VUL. Preuve de qualification CEMA FROID.	Lot 7
2	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## 4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

La sous-traitance n'est pas admise pour les fournitures.

## 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

## ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
4	Le bordereau de prix unitaire et le détail quantitatif estimatif Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
5	Le cadre de réponse technique (et le mémoire technique le cas échéant pour les lots 8 10 et 11)

Le BPU sera obligatoirement transmis en format EXCEL et PDF

La pièce financière doit être envoyée sous format excel ou calc sans modification de la structure du document (aucun ajout, suppression, fusion de colonne ou de ligne). Il est possible d'envoyer une copie de la pièce sous format pdf.

### 5.2. Echantillons

Sans objet.

### 5.3. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces de l'accord-cadre.  
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

#### 5.4. Prestations supplémentaires éventuelles

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

#### 5.5. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 6 mois calendaires, prenant cours à compter de la date limite de remise des offres.

### ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'accord-cadre.

N°	Description	Pondération
	<b>Lot 1 (Maintenance des VL et VUL du CH de Saint Calais et Bessé sur Braye), Lot 2 (Maintenance des VL et VUL du PSSL), Lot 3 (Maintenance des VL et VUL de Montval et Le Lude), Lot 4 (Maintenance des VL et VUL du CH de La Ferté Bernard), Lot 5 (Maintenance des VL et VUL de l'EPSM), Lot 6 (Maintenance des VL et VUL du CH du Mans), Lot 9 (Maintenance ponctuelle des PL du CH du Mans)</b>	<b>100</b>
1	Prix	55
	<i>Analyse réalisée en € HT selon DQE</i>	
1.1	Prix HT au regard du DQE	30
	<i>Prix de la maintenance au regard du DQE</i>	
1.2	Coût HT d'immobilisation du personnel du GHT72 pour l'acheminement du véhicule	25
	<i>Le coût d'immobilisation du personnel du GHT 72 sera calculé selon la formule suivante : Ci = 25 x temps de trajet en minutes du site du GHT au lieu de dépose du véhicule/60</i>	
	<i>Avec :</i>	
	<i>- 25 est le coût horaire de référence en € du personnel du GHT72</i>	
	<i>- Le temps de trajet en minutes est déterminé via le site MAPPY à 9h un lundi matin</i>	
	<i>La note finale sera ensuite calculée par rapport au coût d'immobilisation du personnel le plus bas.</i>	
2	Valeur technique	45
	<i>L'analyse est effectuée au regard :</i>	
2.1	Respect de l'exigence qualité d'origine des consommables utilisés dans le cadre du chiffrage des prestations	10
	<i>Afin de garantir un niveau technique suffisant pour l'exécution du marché, toute offre obtenant une note inférieure ou égale à 5 sera éliminée.</i>	
2.2	Moyens humains pour l'exécution du marché	10
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.3	Temps d'immobilisation du véhicule	10
	<i>à indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.4	Possibilités et modalités de raccompagnement du personnel du GHT 72 sur leur établissement	10
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.5	Développement durable	5

	<i>Actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'activité</i>	
<b>Lot 7 (Prestations de carrosserie PL VUL et VL)</b>		<b>100</b>
1	Prix	60
	<i>Analyse réalisée en € HT selon DQE</i>	
2	Valeur technique	40
	<i>L'analyse est effectuée au regard :</i>	
2.1	Organisation de l'entreprise pour l'exécution du marché	10
	<i>à indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.2	Moyens humains pour l'exécution du marché	10
	<i>à indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.3	Possibilité et modalités de raccompagnement du personnel du GHT dans leur établissement	10
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.4	Développement durable	5
	<i>Actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'activité</i>	
2.5	Temps d'immobilisation des véhicules	5
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
<b>Lot 8 (Maintenance des hayons de levage)</b>		<b>100</b>
1	Prix	55
	<i>Analyse réalisée en € HT selon DQE</i>	
2	Valeur technique	45
	<i>Analysé au regard de :</i>	
2.1	Organisation de l'entreprise pour l'exécution du marché	20
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.2	Moyens humains pour l'exécution du marché	20
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.3	Développement durable	5
	<i>Actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'activité</i>	
<b>Lot 10 (Fourniture de pneumatiques et prestations associées)</b>		<b>100</b>
1	Prix	60
	<i>Analyse réalisée en € HT selon DQE</i>	
2	Valeur technique	40
	<i>Analysé au regard de :</i>	
2.1	Organisation de l'entreprise pour l'exécution du marché	10
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.2	Moyens humains pour l'exécution du marché	10
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.3	Développement durable	5
	<i>Actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'activité</i>	
2.4	Délai de livraison et d'approvisionnement	15
	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
<b>Lot 11 (Pièces détachées et accessoires toutes marques de qualité d'origine et consommables)</b>		<b>100</b>
1	Prix	80
	<i>Analyse réalisée en € HT selon DQE</i>	
2	Valeur technique	20
	<i>Analysé au regard de :</i>	
2.1	Délais de livraison, moyens et organisation mis en œuvre pour leur respect	15

	<i>A indiquer au cadre de réponse technique</i>	
2.2	Développement durable	5
	<i>Actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à activité</i>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE). Il est à noter que les prix indiqués dans le DQE devront être rigoureusement identiques à ceux indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU). Si des discordances étaient constatées, l'acheteur pourra rejeter l'offre du candidat.

## ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

### **Transmission par voie électronique**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

### **Copie de sauvegarde**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

## **ARTICLE 8. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE**

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion de l'accord-cadre et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire de l'accord-cadre de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## **ARTICLE 9. AUDITION**

Conformément à l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, il ne peut y avoir de négociation avec les soumissionnaires. Il est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

Des auditions pourront se tenir avec l'ensemble des soumissionnaires. Les soumissionnaires seront conviés via la plateforme de dématérialisation et disposeront au minimum de 7 jours calendaires pour se préparer. Aucune négociation ne pourra avoir lieu durant ces auditions. Les soumissionnaires seront invités à présenter leur offre et éventuellement à préciser ou compléter certains points demandés.

## **ARTICLE 10. LITIGES ET DIFFERENDS**

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Nantes  
Tél. : 02 55 10 10 02  
Fax : 02 55 10 10 03  
Email : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

CCIRA de Nantes  
Tél. : 02 53 46 79 83  
Fax : 02 53 46 79 79  
Email : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).